

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Lundi 16 avril 2018 à 20H30**

---

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Lundi 16 avril 2018 à 20h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur GARDIA, Président de la CC4V.

Monsieur GARDIA remercie les membres présents et procède à l'appel. Le quorum ayant été atteint, la séance démarre à 20h40.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

### **Présents :**

Mr Jean-Claude DELLION (suppléant d'Antoine Felix), Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Georges GARDIA, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mr Christian MONIN, Mme Elisabeth CHAMAILLE, Mme Miréla DENYS, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mr Daniel VECCHIES, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Pascal DROUIN, Mr Denis BAUDUIN (suppléant de Rémi DURAND), Mr Gérard GUIDAT,

Mr Eric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr. Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

### **Absents excusés et représentés:**

Antoine FELIX représenté par son suppléant Mr Jean-Claude DELLION, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mr Frédéric NERAUD a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Gérard LARCHERON a donné pouvoir à Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Monique PICARD a donné pouvoir à Mme Claudette THOMAS, Mr Jean-Claude GRISARD a donné pouvoir à Mme Sylvie COSTA, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacques GRISARD a donné pouvoir à Mr Pascal DROUIN, M. Rémi DURAND représenté par son suppléant Mr. Denis BAUDUIN, Mr Edmond LAUX a donné pouvoir à Mr Gérard GUIDAT, Mr Patrick RIGAULT a donné pouvoir à Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Mr Georges GARDIA.

**Absents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER.

***Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.***

Le procès-verbal du dernier conseil sera validé au prochain conseil communautaire car ce dernier est en cours de finalisation

Assistaient également à la réunion Madame Sylvie PLISSON adjointe à la CC4V, Madame Christelle LAUMONIER responsable service urbanisme et économique et Madame Aude BRUZI Chargée de mission PLUI

# 1. URBANISME - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

## A. Choix du bureau d'études pour la réalisation du PLUI (Délibération n°2018/04/47)

Vu le CGCT,

Vu la réglementation en matière de marchés publics et notamment le décret 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLUi sur l'ensemble du territoire communautaire, conformément aux articles L.151-44 et L.153-11 du code de l'urbanisme, et autorisant le Président à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLUi.

Vu la CAO en date du 16 avril 2018 qui a procédé à l'analyse des offres, le bureau d'études ECMO basé 1 rue Nicéphore Niépce, 45700 VILLEMANDEUR, a été retenu pour assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Quatre Vallées pour l'offre de base d'un montant de 214 610,20€ HT et l'offre paysagère d'un montant de 4 500€ HT pour un montant total de 219 110,20€ HT soit 262 932,24€ TTC.

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer le marché au Cabinet retenu ECMO et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

La prestation supplémentaire éventuelle : charte paysagère a été retenue pour le patrimoine écologique biologique et la préservation de l'environnement mais sans le PLH (Programme Local de l'Habitat), qui pourra être prise plus tard dans la procédure si besoin est.

L'arrêt du PLUi est fixé en mars 2020 avec des pénalités de retard si nécessaire.

Mme Costa a expliqué le choix du cabinet au regard des critères définis dans le règlement de la consultation du D.C.E.

Mr Guidat explique son retour d'expérience sur son PLUi à 4 communes

Mme COSTA rappelle que chaque élu devra s'investir dans une réflexion collective au niveau du PADD sur 10 ans. Il faut donner les moyens de travailler au niveau des attentes du territoire. C'est chaque commune qui fait le PLUi et non le cabinet. Chaque maire ou élu en charge de l'urbanisme doit s'impliquer. Le PADD est un projet politique fait tous ensemble où le zonage permet de faire quelque chose d'intéressant, de façon collective et communautaire. Les élus ont une expertise de leur territoire.

M. GARDIA explique que M. GUEZOU, directeur du SCOT, sera invité à s'impliquer dans ces réflexions stratégiques. Il faudra que les élus aient les documents du SCOT avant la rencontre de Monsieur GUEZOU afin de pouvoir se déterminer.

M. MONIN souhaite savoir si le paysage sera pris en compte au niveau de son impact pour lutter contre le changement climatique, l'écosystème, la végétalisation.

Mme COSTA confirme. Cela englobe le paysage, l'agriculture, l'énergie renouvelable, l'écologie.

M. HORNEZ souhaite connaître très rapidement l'échéancier afin d'en informer l'ensemble des communes.

Mme COSTA indique que l'échéancier se termine en mars 2020, avec 6 phases.

Le diagnostic, le PADD, la phase règlementaire... Ces phases seront superposées.

M. GARDIA rappelle qu'il est nécessaire que tous les élus s'impliquent afin de porter leur projet de territoire et servir de guide au bureau d'étude.

Le PLH aurait pu être pris, compte-tenu d'une subvention du Pays, mais il pourra être lancé après.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 45
--------------------------------------------------------------------------------------------

## 2 ACTIONS SOCIALES SPORT

### A. Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Loiret 2017-2020 – (SDAAP) (délibération n°2018/04/48)

A la demande de M. GARDIA, Mme LAUMONIER donne lecture du diaporama de synthèse ayant été réalisé par les agents de la CC4V à la demande de Mme BORDAS, DGS, pour que les élus puissent donner un avis sur ce schéma co-réalisé par l'Etat et le Département qui a pour but de proposer un diagnostic et des actions en faveur d'une présence des services publics au sein des territoires.

Des discussions interviennent sur certaines thématiques :

Les élus pensent que le nombre de bibliothèques est de 3 sur l'ensemble du territoire, et des échanges de livres se développent, mais que ce n'est peut-être pas suffisant.

Les élus souhaiteraient savoir comment proposer des actions. M. DEVIN explique que notamment aux pages 92-93, il est fait référence aux actions en faveur des maisons de santé.

L'information de ce document via l'agora n'a pas été transmise aux nouveaux élus, ceux-ci devront se faire connaître auprès de Mme PLISSON, adjointe à la DGS, pour avoir un code utilisateur ou le relais doit être fait via leur maire et le référent agora.

M. GARDIA préconise qu'une réunion avec l'Etat et le Département soit organisée. Il remercie les agents pour cette synthèse du document initial comportant plus de 100 pages.

Il manque par exemple un accès PMR à la gare de Dordives ainsi que Fontenay, mais est-ce pris en charge par ces deux partenaires, car la région a indiqué que ce n'était pas nécessaire. A noter que sur Ferrières, trois personnes à mobilité réduite sont connues et ne peuvent accéder aux trains. La SNCF a répondu à M. DEVIN que l'accessibilité aux PMR n'était pas obligatoire au vu du nombre de voyageurs empruntant le train à partir de la gare de Fontenay. Ce sujet avait été abordé en réunion en préfecture et c'est cette réponse qui avait été donnée. La convention a été signée mercredi soir. Il remercie la CC4V pour la participation financière,  
M. RIGAULT et les excusés.

Il est demandé à ce qu'un courrier soit adressé à la SNCF afin d'avoir les raisons de cette non obligation de mise aux normes pour l'accès PMR. Toutefois, il demeure le problème des anciens TER qui ne sont pas accessibles aux PMR.

M. BERTHAUD demande que la démarche PMR soit commune pour les deux gares. Il trouve surprenant que cet accès ne soit pas obligatoire. La CC4V peut faire un courrier en justifiant qu'elle a participé aux travaux et que c'est un manque pour la mobilité.

M. GARDIA signale que la CC4V traite les deux gares de la même façon, c'est ce qui avait été dit en son temps au Préfet. Cela pourrait faire l'objet d'une réunion avec l'Etat et le conseil départemental. Un courrier sera fait dans ce sens là.

Vu le débat en conseil de communauté sur la synthèse élaborée par les services de la CC4V, les élus souhaitent avoir des éléments concrets sur les actions que le départements et l'Etat pourraient mettre en œuvre au niveau local en matière de politique culturelle, notamment la transmission des savoirs via les bibliothèques, les actions en matière de santé et sur les travaux en matière de mobilité au niveau des deux gares (accès PMR)

Le Conseil Communautaire a décidé de se positionner et de prendre acte de ce schéma et des fiches actions en découlant et de solliciter une réunion avec les services de l'Etat et du Département.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 45
--------------------------------------------------------------------------------------------

### 3. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

#### A. Point sur la démarche entreprise pour un canevas de gouvernance dans le cadre d'un règlement intérieur

M. GARDIA donne lecture d'une note élaborée par la Directrice Générale et Mme Laumonier, afin d'informer l'ensemble des élus de son souhait de travailler à un nouveau schéma de gouvernance et à la rédaction d'un règlement intérieur pour le fonctionnement des conseils de communauté. Une réunion de travail sera à organiser avant le prochain conseil de communauté.

Cette note détaille les éléments suivants :

Pourquoi refaire un schéma de gouvernance et règlement intérieur du conseil communautaire ?

Quelle utilité pour les élus des communes ?

Comment adhérer à ce nouveau projet ?

**Du fait des nouvelles élections imposées par le M. Le Préfet et vous savez tous que j'ai tenté de m'y opposer afin de continuer sur notre accord local de début de mandat ;**

**La représentativité des petites communes n'est plus suffisamment prise en compte alors que les communes rurales représentent en terme de population plus de la moitié des habitants, hors les 3 pôles relais (8927 habitants contre 8397 habitants).**

La communauté de communes des Quatre Vallées (CC4V) a été créée par arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Après 20 ans de fonctionnement et une prise de compétence sans précédent depuis la loi Notre du 7 août 2015, il convient que chacune des communes puisse s'exprimer sur tous les dossiers stratégiques en ayant suffisamment de recul et d'éléments factuels.

En tant que Président de la communauté de communes, je souhaite pouvoir travailler avec toutes les bonnes volontés et des élus expérimentés sur les dossiers d'importance dont nous avons la gestion.

**Je vous propose quelques principes à respecter et à inscrire dans un règlement intérieur afin de co-construire notre politique intercommunale pour le bien de tous les usagers de la CC4V :**

- 1) Mise en place d'une conférence des maires ayant pour objet de débattre des orientations politiques et décisions essentielles de la communauté, à la demande du président ou d'un

tiers des maires (PLUi, Pacte Financier et Fiscal, politiques publiques etc) (cf recommandation de l'association des maires ruraux).

- 2) Acter le rôle primordial des commissions de travail et groupes de travail, avec ouverture aux élus qui souhaitent s'investir dans une limite de 10 à 12 personnes pour faire des propositions et travailler les sujets à présenter au bureau communautaire.
- 3) Les ordres du jour des commissions sont à préparer en amont, les plannings des commissions et conseils communautaires doivent être connus à l'année (mis en place fin 2017). Des sujets peuvent être ajoutés au dernier moment dans les commissions sur accord du vice-président et du président en charge de la commission après demande de l' élu concerné.
- 4) Aucune délibération ne peut être prise sans avoir été amendée au préalable par le bureau de la communauté et vu en commission communautaire.
- 5) Diffuser les comptes-rendus de toutes les commissions de travail aux maires des communes, via l' agora, avec obligation de signer la charte d' utilisation et de confidentialité.
- 6) Une incitation à faire des propositions par les élus de toutes les communes aux vice-présidents des différentes commissions et une invitation à partager les bonnes expériences ainsi qu' une volonté d' un travail collaboratif.

A ce jour, les services administratifs de la CC4V, au regard des préconisations de l' association des maires ruraux,

- détaillent le rapport d' activité adressé par le président, à chaque maire et présentent les différentes actions de la CC4V par commune membre, sur chaque compétence, en matière de fonctionnement et d' investissement.
- Diffusent les procès-verbaux du conseil de communauté à toutes les communes

#### B. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT.

<b>N° 18/11</b>	Achat du matériel pour la création d' un ALSH à l' ouest du territoire de la CC4V (équipement informatique, mobilier et tout autre équipement)
<b>N° 18/12</b>	Bail de location pour le local du musée du verre à Dordives avec SCI LA2C

#### 4. TRAVAUX COMMISSIONS

- 1) Commission des Finances – Monsieur Gérard LARCHERON  
Mr Larcheron était absent. Aucune information rapportée
- 2) Commission Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT  
Aucune information rapportée

- 3) Développement Economique & Commerce  
Mme LAUMONIER explique qu'une 1<sup>ère</sup> réunion technique a eu lieu avec le bureau d'étude ANTEA au sujet du Mardeleux. Des scénaris d'aménagement sont en cours. Le 3 mai aura lieu le 1<sup>er</sup> COPIL afin de définir une stratégie.
- 4) Commission Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX  
Mr FELIX était absent.  
Mr BERTHAUD explique que la réunion du COPIL sur le vélo-route a eu lieu le 16/04, et la finalité est de construire des boucles pour 2019-2020. Les boucles seront aménagées en mobilité Cela concerne les communes de Griselles, Dordives, Nargis, Ferrières et Fontenay. Projet en partenariat avec la 3CBO pour un coût global de 400/500 000 €
- 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD  
Mr Grisard était absent.  
M. DUSOULIER et GARDIA apportent les commentaires suivants :
- Les travaux du vestiaire de Dordives sont en cours d'achèvement.
  - Une réunion aura lieu prochainement pour le projet de Dojo à Ferrières en Gâtinais
  - A Corbeilles, vont être lancés des travaux d'isolation du gymnase en juillet.
- 6) S.P.A.N.C – Monsieur Patrick RIGAULT  
Mr Rigault était absent. Aucune information rapportée.
- 7) Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA  
Mme COSTA annonce qu'une conférence des maires aura lieu avant le prochain conseil communautaire ou à un autre moment pour présenter la méthodologie du bureau d'études et un bilan de la politique urbanisme.
- 8) Sport & Actions Sociales– Monsieur Didier DEVIN  
Aucune information rapportée
- 9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD  
M. BERTHAUD informe que le site internet pourra avancer en fonction des orientations politiques données. L'AGORA fonctionne bien.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté :

- ✚ **Pour rappel, au mois de juin : Bureau : le Lundi 18 juin 2018 à 15H et le Conseil de Communauté : le Jeudi 28 juin 2018 à 20H30.**

***Sans autre commentaire, Monsieur Gardia lève la séance à 22 h00.***